

PROTOCOLE CANICULE

Service de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

À destination des EAJE, MAM, assistants maternels, assistants familiaux

Contexte et objectifs

Les épisodes de fortes chaleurs sont de plus en plus intenses et fréquents. Ils représentent un risque important pour la santé des jeunes enfants, particulièrement vulnérables à la déshydratation et aux coups de chaleur.

Ce protocole a pour objectifs de :

- Prévenir les effets sanitaires de la chaleur excessive sur les jeunes enfants ;
- Harmoniser les pratiques au sein des lieux d'accueil ;
- Définir les conduites à tenir en cas de vigilance canicule.

1 Définition des différents termes utilisés

- **Le pic de chaleur** : chaleur intense de courte durée (un ou deux jours) présentant un risque sanitaire, pour les populations fragiles ou surexposées, notamment du fait de leurs conditions de travail et de leur activité physique ; il peut être associé au niveau de vigilance météorologique jaune.
- **L'épisode persistant de chaleur** : températures élevées (Indicateur Bio Météorologique) proche ou en dessous des seuils départementaux) qui perdurent dans le temps (supérieures à trois jours) ; ces situations constituant un risque sanitaire pour les populations fragiles ou surexposées, notamment du fait de leurs conditions de travail et de leur activité physique ; il peut être associé au niveau de vigilance météorologique jaune.
- **La canicule** : période de chaleur intense pour laquelle les IBM atteignent ou dépassent les seuils départementaux pendant trois jours et trois nuits consécutifs et susceptible de constituer un risque sanitaire notamment pour les populations fragiles ou surexposées ; elle est associée au niveau de vigilance météorologique orange.
- **La canicule extrême** : canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique, à forts impacts non seulement sanitaires mais aussi sociétaux ; elle est associée au niveau de vigilance météorologique rouge.
- Le terme « **vague de chaleur** » est un terme générique qui désigne une période au cours de laquelle les températures peuvent entraîner un risque sanitaire pour la population.

2 Application du protocole selon les niveaux de vigilance

Le présent protocole s'applique dès l'activation par Météo France des niveaux suivants :

- Vigilance jaune : fortes chaleurs durant 1 ou 2 jours à une chaleur intense
- Vigilance orange / rouge : canicule

Les consignes sont à appliquer dès l'activation du niveau de vigilance jaune et pendant toute la durée de la vigilance.

3 Populations à risque

Sont particulièrement concernées :

- Les nourrissons ;
- Les enfants de moins de 3 ans ;
- Les enfants présentant une pathologie chronique ou une situation particulière (prématurité, handicap, traitement médical...).

4 Mesures générales de prévention

4.1 En amont de la vague de chaleur (en début du printemps) :

Le responsable de la structure pour les EAJE ou le responsable de l'accueil des enfants doit :

- Mobiliser le RSAI pour la sensibilisation des professionnels en charge des jeunes enfants aux risques encourus lors d'un épisode de chaleur, au repérage des troubles pouvant survenir, aux mesures de prévention et de signalement à mettre en œuvre ;
- Vérifier le bon fonctionnement des stores, volets, climatisation ;
- Vérifier la fonctionnalité et l'entretien annuel de la VMC (Ventilation mécanique contrôlée) ;
- Équiper chaque pièce d'un thermomètre ;
- Aménager, dans le lieu d'accueil, une pièce pour qu'elle soit plus fraîche si cela est possible ;
- Identifier et limiter les entrées de chaleur dans les pièces ;
- Porter une vigilance particulière sur l'emplacement des réfrigérateurs (pas d'exposition au soleil) ;
- Porter une attention particulière aux bonnes conditions de stockage des aliments ;
- Favoriser un environnement extérieur végétalisé et prévoir des parasols et/ou des voiles d'ombrage ;

4.2 Pendant l'épisode de vigilance dès le niveau jaune :

En fonction de la température extérieure, le responsable de l'accueil des enfants doit s'assurer de la mise en œuvre du protocole et adapter les recommandations ci-dessous.

Celles-ci se déclinent en 4 axes :

4.2.1 Aménagement des locaux et bonnes pratiques

Il convient de tout mettre en place pour diminuer la température de l'environnement intérieur.

- Aérer tôt le matin et tard le soir (Si possible la nuit lors des pics de chaleur) ;
- Surveiller la température des dortoirs/chambres avant les heures de sieste, vérifier la température intérieure des pièces d'activités, **la température intérieure ne doit pas être inférieure de plus de 5°C à 7°C par rapport à la température extérieure à l'établissement (arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national pour les EAJE) ;**
- Fermer volets, stores et rideaux en journée : il est recommandé de favoriser la fermeture des stores extérieurs en priorité pour éviter le rayonnement du soleil entrant dans le lieu d'accueil. L'utilisation de voiles d'ombrages et de parasols est également conseillée ;
- Utiliser les ventilateurs sans exposition directe sur les enfants. Les ventilateurs accélèrent l'évaporation générale (air ambiant et corporel). Ils doivent être positionnés hors de portée des enfants accueillis pour leur sécurité ;

- L'utilisation d'un système climatiseur est possible. L'air soufflé ne doit pas être dirigé sur les enfants présents. Le climatiseur se doit d'être conforme aux normes et faire l'objet d'un entretien annuel.

 *Les climatiseurs adiabatiques (à base de billes d'argile) contribuent à la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.*

- Installer des torchons ou draps humides sur les fenêtres qui permettent par évaporation de diminuer la température intérieure. Cette stratégie doit néanmoins être limitée pour éviter d'augmenter de façon trop importante le niveau d'humidité de la pièce. En effet, l'excès d'humidité contribue à une moins bonne thermorégulation ;
- Arroser les cours et les préaux (sauf en période de restriction hydrique) ;
- Favoriser les activités en petits groupes (si possible dans des pièces différentes) afin de limiter une concentration de chaleur humaine ;
- Contrôler le bon fonctionnement du réfrigérateur et du congélateur en effectuant des relevés de température plusieurs fois par jour (au minimum deux fois), et assurer leur entretien quotidien.

4.2.2 Alimentation

- Proposer de l'eau très régulièrement, 1 gorgée tous les ¼ d'heure, sans attendre la sollicitation de l'enfant. Ne jamais substituer l'eau par des boissons sucrées ;
- Proposer des fruits et légumes riches en eau et en sels minéraux : pastèque, melon, fraise, concombre (concombre dans l'eau), tomate, courgette crues (pour préserver les bienfaits de ces fruits et légumes), soupes froides, yaourts ;
- Adapter la fréquence et la quantité des biberons/allaitements si nécessaire (même si cela décale le rythme habituel de l'enfant) car l'hydratation doit être privilégiée.

4.2.3 Tenue vestimentaire

- Privilégier les vêtements légers, amples, en coton ou fibres naturelles, lunettes solaires possibles pour les sorties extérieures ;
- Mouiller en intérieur et en extérieur les chapeaux ou casquettes ;
- Mettre les enfants, en couche ou en culotte ou en body humides ;
- Humidifier les draps pour la sieste ;
- Prévoir des brumisateurs pour humidifier et ainsi rafraichir la peau régulièrement.

4.2.4 Organisation de la journée

- Adapter les horaires et le programme d'activités ;
- Limiter, voire supprimer, les sorties aux heures les plus chaudes (11h–18h) ;
- Privilégier des activités calmes ;
- Favoriser les jeux d'eau ;
- Favoriser les coins ombragés pour les activités extérieures.

5 Mesures renforcées (vigilance orange ou rouge)

- Surveiller de manière accrue chaque enfant ;
- Réduire au maximum les activités physiques ;
- Regrouper les enfants dans les pièces les plus fraîches ;
- Intensifier l'information sur les mesures de prévention auprès des parents ;
- Réévaluer quotidiennement les conditions d'accueil.

6 Signes d'alerte à surveiller chez l'enfant

⚠ Tout signe anormal doit alerter :

Pour la déshydratation, les signes d'alerte peuvent être les suivants :

- Fatigue inhabituelle, yeux cernés, apathie, hypotonie ;
- Pleurs inhabituels ou irritabilité ;
- Rougeur importante, peau chaude et sèche ;
- Transpiration excessive ou absence de transpiration ;
- Vomissements, diarrhées ;
- Fièvre (température corporelle $\geq 38^{\circ}5$) ;
- Absence d'urine dans la couche ;
- Fontanelle creusée chez les bébés.

Insolation

- Température corporelle élevée ;
- Peau chaude, rouge et sèche ;
- Confusion, agitation ou désorientation ;
- Somnolence, perte de connaissance ;
- Tachycardie.

7 Conduite à tenir en cas de suspicion d'insolation

1. Mettre immédiatement l'enfant à l'ombre ou dans un endroit frais
2. Faire baisser la température progressivement
 - Déshabiller l'enfant
 - Rafraîchir progressivement avec un linge humide, eau à température ambiante sur le corps (nuque, front, aisselles, plis de l'aîne)
 - Ventiler (éventail, ventilateur à distance)
3. Proposer à boire si l'enfant est conscient régulièrement et en petites quantités (ne pas forcer si l'enfant est somnolent ou vomit)
4. Appeler :
 - Les services de secours (15 / 112) si l'état de santé est préoccupant
 - Les parents pour les informer.

8 Conduite à tenir en cas de suspicion de déshydratation

Proposer à boire régulièrement et en petites quantités si l'enfant est conscient (ne pas forcer si l'enfant est somnolent ou vomit). Privilégier le SRO dans le cas.

Appeler :

- Les services de secours (15 / 112) si l'état de santé est préoccupant
- Les parents pour les informer.

9 Trousse urgence canicule

- Solution de Réhydratation Orale (évite la déshydratation)

Conduite à tenir pour le SRO :

- Type : Adiaril®, GES 45®, etc ... préparé correctement (1 sachet dans la quantité d'eau indiquée)

- Donner en petites quantités fréquentes
 - Nourrisson : 5 à 10 ml toutes les 5-10 min
 - Enfant : petites gorgées régulières

➤ Brumisateur

10 Rôle des responsables d'établissements d'accueil du jeune enfant, des MAM, des assistants maternels et des assistants familiaux

Les pics de chaleur et la canicule ne nécessitent pas de fermeture de l'établissement.

Les responsables des établissements, les assistants maternels et familiaux doivent :

- S'assurer de l'application du protocole ;
- Communiquer auprès des familles des mesures mises en œuvre, des adaptations possibles de l'accueil, de la nécessité d'une tenue et d'un équipement adaptés ;
- Rassurer et accompagner les parents aux gestes de prévention en amont des pics de chaleur et de canicule annoncés ;
- Adapter l'organisation de l'accueil ;
- Noter tout événement ou difficulté rencontrés.

Il est conseillé de limiter autant que faire se peut les trajets en voiture ou les planifier sur les heures les moins chaudes.

11 Rôle de la PMI

- Accompagner et conseiller les responsables de structures, les assistants maternels et familiaux ;
- Diffuser les consignes sanitaires ;
- Apporter un appui en cas de situation complexe ou accidentelle ;
- Vérifier la mise en œuvre du protocole lors des visites.

En amont de la mise en œuvre de ce protocole, lors de projets de construction de structures ou de l'amélioration du bâti, il est recommandé de privilégier des bâtiments adaptés aux fortes températures (isolation thermique performante, protection solaire des ouvertures, ventilation adaptée, îlots de fraîcheur, matériaux adaptés, système de rafraîchissement et organisation des espaces).